

LE DÉMINIEUR

BULLETIN TRIMESTRIEL DE LA
Fraternelle des Démineurs de Belgique



POSTE TERVUREN 1

2ième trimestre 1989

Rédacteur responsable :

BERGES A.
Livingstonelaan, 22
1980 TERVUREN

SOMMAIRE

1. Ordre du jour de l'assemblée générale 1989
2. Données administratives pour l'assemblée générale 1989
3. Décompte de l'année 1989
4. Communications diverses :
 - a. Nécrologie
 - b. Accident à la Force Navale
5. La vie à l'unité en activité de service

FRATERNELLE DES DEMINEURS
DE BELGIQUE A.S.B.L.

Les membres effectifs sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Annuelle Statutaire, qui se tiendra le 19 mai à 1030 Hr au Service de Déminage de la Force Terrestre - Quartier Cdt. de Hemptinne, Hertogstraat 300 à HEVERLEE.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle Statutaire tenue le 27 mai 1988.
2. Rapport du Conseil d'Administration relatif aux activités de la Fraternelle au cours de l'exercice 1988.
3. Exposé de la situation financière :
 - Compte-rendu des recettes et des dépenses relatives à l'exercice 1988.
 - Rapport des vérificateurs des comptes.
 - Approbations des comptes.
 - Décharge à donner au Conseil d'Administration.
4. Fixation de la cotisation 1990.
5. Elections statutaires.

En application de l'Art. 23 des statuts, élection de huit administrateurs sortants et rééligibles :

- | | |
|----------------------|-------------------------------|
| Mr. LINDEN | - section BRABANT |
| Mr. VANCLEUVENBERGEN | - section DAS |
| Mr. DELHEZ | - section BRABANT |
| Mr. HEOCHON | - section FLANDRE OCCIDENTALE |
| Mr. MEERSMAN | - section BRABANT |
| Mr. GOOSSENS | - section BRABANT |
| Mr. BERGES | - section BRABANT |
| Mr. MATTHEUS | - section DAS |

6. Ratification de la décision du Conseil d'Administration, désignant Mr. JAMBE, A en remplacement de Mr. DESEYN, C.
7. Remise de la Médaille de l'UFAC.
8. Remise de la Médaille de Démineur.
9. Communications diverses.

A la présente convocation sont joints les documents suivants :

- a. un exemplaire du procès verbal de l'Assemblée Générale Statutaire du 27 mai 1988 (Voir bulletin du 3ième Trimestre 1988)
- b. un exemplaire du bilan 1988
- c. une copie du procès-verbal de contrôle des membres vérificateurs.

Les membres effectifs, qui désirent présenter leur candidature pour le Conseil d'Administration, sont priés d'envoyer leur nom et adresse par écrit au secrétariat de la Fraternelle (22, Av. Livingstone 1980 TERVUREN) avant le 10 mai 1989.

Toute demande d'interpellation à adresser lors de l'Assemblée Générale doit parvenir par écrit au secrétariat de la Fraternelle avant le 10 mai. Cette demande doit comporter d'objet détaillé de l'interpellation.

Au nom du Conseil d'Administration,

Le secrétaire trésorier
Mr. A. BERGES

Le président
Mr. A. BERTIN

FRATERNELLE DES DEMINEURS
DE BELGIQUE A.S.B.L.

RAPPORT

des membres vérificateurs à l'Assemblée Générale Annuelle
Statutaire de 1989.

Messieurs VAN CLEUVENBERGEN, Claude et
MATTHEUS, Herman, réunis le 05/04/89 sur convocation du
Conseil d'Administration, nous avons l'honneur de vous faire
rapport sur la mission d'investigation et de contrôle qui nous
est dévolue par les statuts.

Nous avons procédé à la vérification des
comptes générateurs du passif et de l'actif, et vérifié les
écritures et les documents comptables de l'exercice 1988, que
nous avons reconnus exacts.

En conséquence, les membres vérifica-
teurs proposent à l'Assemblée Générale d'approuver les comptes
tels que présentés et de donner due et valable décharge aux
administrateurs.

Bruxelles, le

Mr. VAN CLEUVENBERGEN, C.
Mr. MATTHEUS, H.
Etaient présents Mrs. BERTIN et BERGES

ACTIVITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunions trimestrielles : 23.06.88 - 29.09.88 - 25.01.89-
05.04.89

Réunions restreints pour : statuts, médaille, intervention en
cas d'accident

Délégation avec drapeau : enterrement Mme VANDERICK
Mr. GRANDFILS
Mr. VANDENEYNDE

cérémonies du 11 novembre

Dépôts de fleurs aux différents monuments dans le pays à
l'occasion du 35ième anniversaire du Monument de STAVELOT.

Visite au monument de STAVELOT et réception par les édiles de
la Ville.

DONNEES ADMINISTRATIVES RELATIVES A L'ASSEMBLEE GENERALE
DU 19 MAI 89

1. REPAS

- MENU

- Crème Argenteuil
- Scampis à l'ail
- Chateaubriand bouquetière
- Frites
- Dessert : Dame blanche
- Pousse café
- Café
- Vin rouge et blanc

- PRIX

650 fr. tout compris

2. INSCRIPTIONS

Après de votre délégué de section avant le 05 mai 1989

3. DEPLACEMENTS

En principe il n'y aura pas de navette assurée entre la gare de Louvain et la caserne. Toutefois, il existe un réseau de transport en commun facile à utiliser (à partir de la gare, le bus N° 5 KAZERNE).

4. LISTE DES PARTICIPANTS

Les sections doivent faire parvenir au secrétariat la liste des participants de leur section avant le 15 mai 1989.

COMMUNICATIONS DIVERSES

1. NECROLOGIE

- Mme HOOGEWIJS est décédée le 6 février 89
- Mme BERTIN (Mère de notre Président) est décédé le 21 décembre 88
- Mr. JOLEZ, Guillaume mourait le 27 janvier 89
- Mr. DEHAECK, Bernard mourait le 16 octobre 88
- Mr. CROTTEUX, José mourait en janvier 89

Nous présentons nos sincères condoléances à leurs familles.

2. APPEL A LA SOLIDARITE

Le 05 février 1989, pendant les exercices OTAN, du M.919 FUCHSIA, une intervention routinière de déminage se termina tragiquement.

Le chef plongeur, MTR SIMONS Didier, fut gravement blessé par l'explosion inattendue d'une bombette VMFI.

Malgré la rapidité des soins portés à bord et ceux reçus à l'hôpital notre ami perdit sa jambe gauche.

3. VOYAGE DE DETENTE

La section de Flandre Occidentale organise du 19 juin au 25 juin 1989 un voyage vers ELBIGENALP au Tyrol autrichien. Plusieurs visites sont prévues.

Pour les amateurs : s'adresser à Mr. TOUSSAINT, P., président de cette section, Kasteeldreef 2, 8150 HOUTHULST. Tél.: 051/70.18.34

DECOMPTE DE L'ANNEE 1988

<u>ENTREES</u>		<u>SORTIES</u>	
Cotisations 1988	103.500	Frais de banque	840
Cotisations 1989	16.000	Deces	5.000
Intérêts	63.809	Cotisations UFAC	37.628
Vente Medaille	100	Frais de C.A.	6.412
		Frais de l'Assemblée Gen.	18.455
		Frais de Stavelot	52.769
		Porte drapeau	2.850
		Fleurs	7.100
		Prix Gen. Sevrin	2.500
		Medailles UFAC	3.890
		Taxes	17.177
		Timbres poste	8.560
		Bulletin	14.000
		Local	2.000
		Solde	4.228
TOTAL	183.409		183.409

SITUATION

	Au 31.12.87	Au 31.12.88
P.C.R.	8.566	854
Banque	39.077	51.317
Solde	4.228	
	<u>51.871</u>	<u>51.871</u>

EFFECTS

S.N.C.I.	400.000 à 11,25%	01.06.90
	100.000 à 7,25%	01.08.90
Banque GENERALE	100.000 à 11,50%	14.05.93
	100.000 à 7,60%	01.07.92

1. LE SERVICE DE DEMINAGE DE LA FORCE TERRESTRE

a. Un retour dans le passé

Pendant la Première Guerre mondiale, et après la stabilisation du Front, est créé un "Service de Recherche et d'Etude des Projectiles Ennemis" sous la direction du Génie. Entre les deux guerres, le "Service de Destruction des Munitions" détruit dans la forêt de HOUTHULST les munitions récupérées sur le territoire national.

En mai 1940, après la capitulation de l'Armée Belge, les occupants rappellent des unités du Génie pour enlever les champs de mines belges et alliés. (le 8ième Bataillon du Génie à HASSELT, une Compagnie du Génie-cycliste à MERKSEM et le Service de Destruction des Munitions à WESTROZEBEKE).

En août 1941, le Directeur Général au Commissariat à la Restauration du Pays obtiendra la libération de 50 artificiers chargés de neutraliser les engins découverts.

Ainsi est créé le SEDEE - Service d'Enlèvement et de Destruction des Engins Explosifs.

En septembre 1944, le Service sera renforcé par 300 volontaires.

En février 1945, forts de 2300 hommes, deux bataillons sont constitués : le 1er Bataillon "ARDENNE" et le 2ième Bataillon "COTIER".

En 1971, le SEDEE est supprimé en tant qu'unité indépendante.

En 1972 apparaissent les premières lettres piégées et le 01 août 1974 renaît le Service en tant qu'unité.

Le 15 décembre 1985, le SEDEE devient le "SERVICE DE DEMINAGE DE LA FORCE TERRESTRE". (SDFT)

b. Le Service actuel

Pour donner une image globale, il est nécessaire de préciser l'existence du Service de Déminage de la Force Navale qui opère uniquement dans la zone côtière, et du Service de Déminage de la Force Aérienne qui opère dans ses bases et qui participe à la permanence nationale organisée par le SDFT.

c. Les missions du SDFT

Le Service est appelé pour enlever des munitions datant des dernières guerres mondiales qui se trouvent encore sur le territoire national.

Ensuite, nous sommes fréquemment sollicités par les autorités judiciaires dans le domaine technique pour les aider dans la lutte contre le terrorisme et le grand banditisme.

Nous fonctionnons comme centre d'instruction et d'entraînement pour les démineurs des TROIS forces et organisons même des cours d'information au profit de la Gendarmerie, de la Police et des Officiers de Sécurité d'institutions et d'organismes officiels.

d. L'enlèvement des munitions de guerre

Nous enregistrons depuis 1956 non moins de 3000 à 3500 demandes par an, ce qui donne un tonnage de munitions variant entre 200 et 300 T par an. Il s'agit de la gamme complète des munitions telles que cartouches, grenades, mines, projectiles d'artillerie et de mortiers, roquettes, missile, bombes d'avions de 500, 1000, 2000 et même 4000 livres et plus...

La séquence d'enlèvement utilisée chez nous est la suivante :

- (1) L'annonce à notre centre de contrôle par la police ou la gendarmerie.
- (2) Le planning d'enlèvement établi en fonction de la nature et du type de munitions, le lieu de découverte, les moyens disponibles et la priorité accordée.
- (3) La détection uniquement employée dans des circonstances ponctuelles où on soupçonne fortement la présence possible de munitions.
- (4) L'identification faite par le Sous-Officier d'élite démineur qui permet de déterminer la gravité du danger de l'engin.

- (5) La neutralisation qui peut soit s'effectuer sur place soit dans un endroit où le risque d'explosion peut être admissible. Une telle opération se déroule toujours avec l'accord des autorités locales.
- (6) L'évacuation des munitions non détruites sur place vers les aires de stockage où elles sont ensuite triées et entreposées en attente de destruction.
- (7) La destruction des munitions qui sont alors placées dans des caisses, transportées vers le terrain de destruction où elles sont enfouies dans de puits et détruites. Les bombes d'avions et les projectiles gros calibres (380 mm,...) sont détruits en mer en collaboration avec la Force Navale

e. Les munitions toxiques

Ces munitions sont, à quelques exceptions près, retrouvées dans le WESTHOEK. Pour les différencier des munitions conventionnelles, nous avons un centre de triage qui détermine, après nettoyage, le caractère toxique ou non de ces munitions. La quantité de munitions entreposées par an approche les 20 tonnes.

Jusqu'en novembre 1980, la Belgique immergeait ses munitions toxiques dans le golfe de Gascogne.

Suite à une opposition écologiste accrue pendant les dernières décennies, il fallût trouver d'autres solutions.

Une de ces solutions consiste en l'élaboration d'une installation qui sépare les éléments toxiques du reste de la munition.

Le caractère urgent du problème a été reconnu par les instances officielles. A présent, le principe de l'élaboration d'une telle installation a été approuvée par le Ministre de la Défense Nationale .

f. L'anti-terrorisme

Celui-ci représente le deuxième aspect de notre mission. Depuis 1983, une hausse d'attentats à la bombe (CCC-FRAP-...) a fait que notre Service a constitué des équipes de permanence nationale (24/24 Hr) qui disposent d'un matériel d'intervention et de neutralisation adéquat comme le robot télé- ou filoguidé, la tenue de protection, diverses "armes" et bien d'autre matériel.

Ces équipes ont leur existence dans le besoin qu'à le pouvoir judiciaire de rendre inoffensifs les engins explosifs terroristes. Il est reconnu maintenant par les autorités judiciaires que seuls les officiers démineurs (de permanence) peuvent être appelés comme experts judiciaires pour résoudre les incidents terroristes ou de grand banditisme, où sont supposées être impliquées des munitions et/ou des explosifs. Cela excluant tout autre expert ne disposant pas du matériel adéquat de recherche et d'intervention.

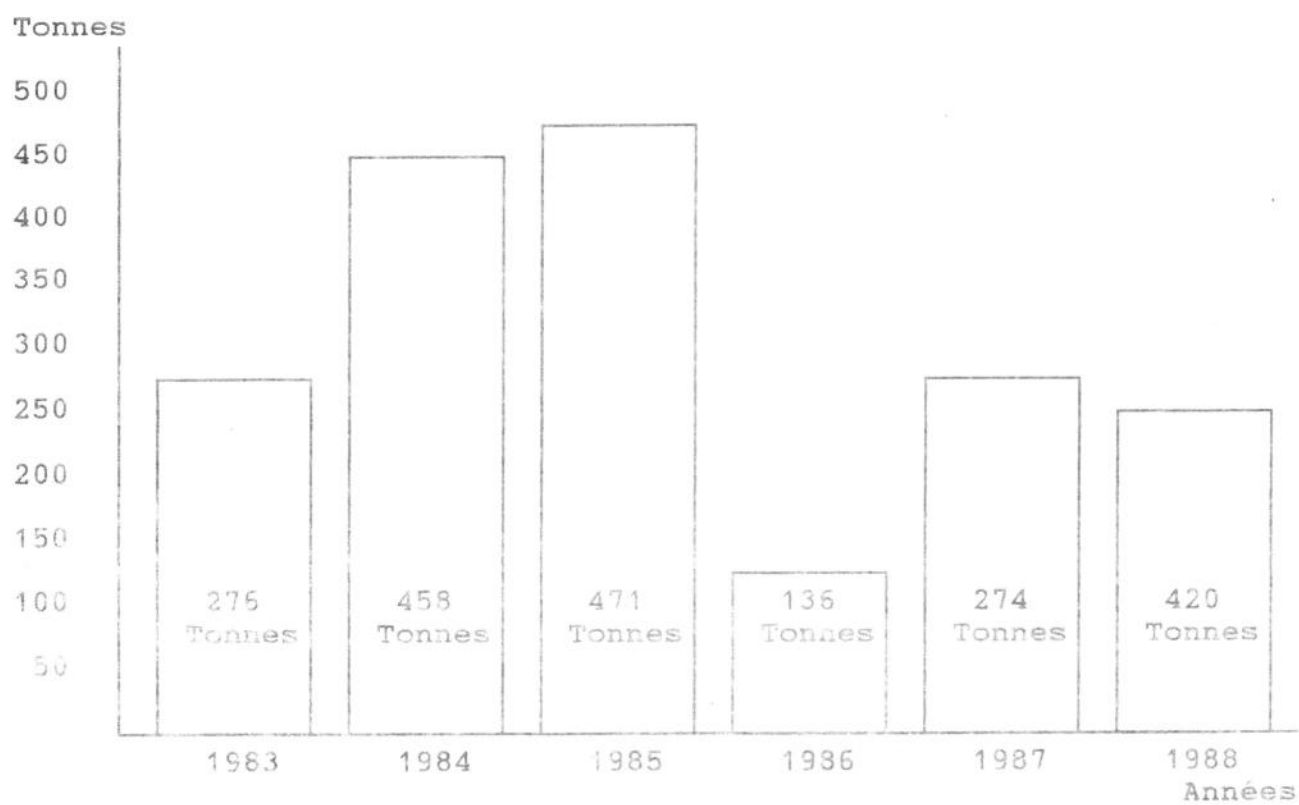
La permanence est double dans le sens qu'une équipe composée d'un Officier, d'un Sous-Officier d'élite, d'un Sous-Officier et d'un Caporal, tous quatre démineurs, loge au quartier tandis qu'une deuxième équipe loge à la maison.

Cela permet d'assurer l'efficacité et la continuité dans les interventions demandées.

Cette intervention est toujours suivie d'une enquête technique appropriée résultant dans un dossier d'expertise technique envoyé au magistrat saisi de l'affaire.

Pour tout cela, les Forces Armées ont fait un effort considérable pour nous doter d'un matériel d'intervention moderne et adéquat.

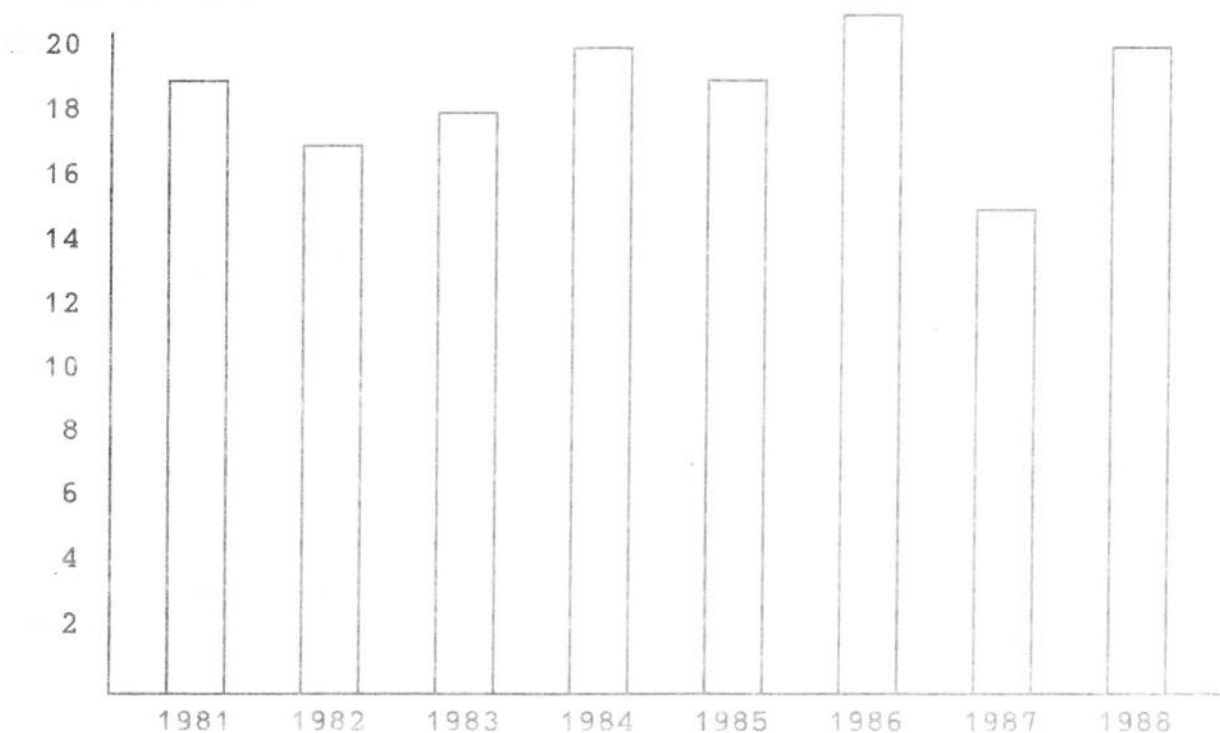
RESUME DES ACTIVITES DEPUIS 1983

DESTRUCTIONS

MUNITIONS TOXIQUES DE LA PREMIERE GUERRE MONDIALE

QUELQUES DONNEES STATISTIQUES

1. TONNAGE ANNUEL ENLEVE DEPUIS 1980



2. STOCK CUMULATIF DEPUIS 1980

1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988
25438	42322	60116	80097	98921	119257	134924	153462

Stock actuel clôturé au 30 Novembre 1988 : 158 tonnes

3. STOCK REPARTI PAR CALIBRE

SERIE N°	CALIBRE (CAL)	NOMBRE	TONNAGE
1	GRENADES	148	0,074
2	.50 < CAL < = 81 mm	8371	58,625
3	81 mm < CAL < = 105 mm	2009	32,464
4	105 mm < CAL < = 155 mm	2134	57,676
5	155 mm < CAL < = 320 mm	171	9,835
6	TOTAL	12833	158,600

STATISTIQUE DES ATTANTATS A LA BOMBE
EN BELGIQUE DEPUIS 1980

ANNEE	NOMBRE D'ATTANTATS		TOTAL DES INTERVENTIONS (2)	VICTIMES X/Y (3)
	GELUKT	MISLUKT (1)		
1980	08	12	61	1/21
1981	04	04	22	3/101
1982	01	03	131	-/09
1983	07	03	164	-/09
1984	17	10	199	-/-
1985	27	04	206	5/20
1986	09	03	129	-/-
1987	09	05	100	-/-
1988	07	09	119	2/2
TOTAAL	89	53	1131	11/156

(1) NEUTRALISE PAR LE SDFT

(2) Y COMPRIS LES CONTROLES DES ENGINIS SUSPECTS SUITE A DES ALERTES A LA BOMBE

(3) X/Y : MORTS/BLESSES PARMIS LA POPULATION

ACCIDENTS DEPUIS 1979

ANNEE	MORTS		BLESSES	
	CIVILS	EN SERVICE	CIVILS	EN SERVICE
1979	01	-	-	03
1980	-	-	02	03
1981	-	-	01	01
1982	01	-	-	04
1983	01	-	01	-
1984	01	-	05	02
1985	04	-	-	02
1986	01	04	-	01
1987	-	-	-	01
1988	02	-	02	02
TOTAL	11	04	11	19